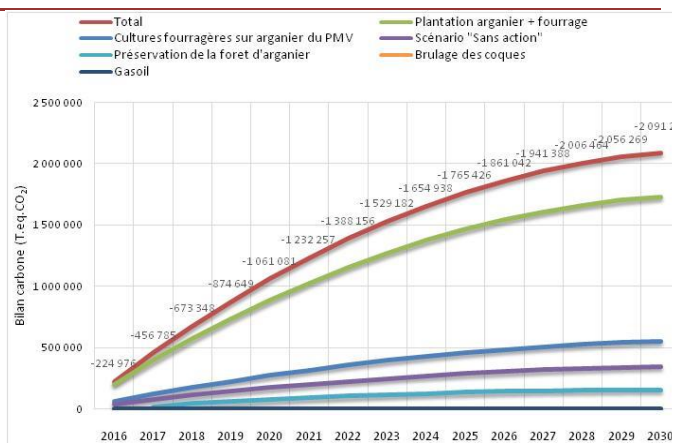


NAMA promotion de l'arganiculture dans le cadre du Plan Maroc Vert

| | |
|---|---|
| <p>Titre</p> <p>NAMA promotion de l'arganiculture dans le cadre du Plan Maroc Vert</p> | <p>Description</p> <p>Dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Renforcement des Capacités sur les Faibles Emissions au Maroc (Low Emissions Capacity Building)», le Département de l'Environnement du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement en concertation avec le Département de l'Agriculture a réalisé une étude sur la promotion de l'arganiculture dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Cette étude a permis d'identifier des actions potentielles d'atténuation susceptibles d'évoluer en NAMA. Cette NAMA prévoit des mesures qui permettent d'éliminer toutes les barrières réglementaires, économiques et techniques qui entravent le développement de l'arganiculture.</p> |
| <p>Objectifs :</p> <p>L'objectif de cette NAMA est de développer l'arganiculture (culture de l'arganier en vergers), par la domestication de l'arganier (<i>Argania spinosa</i> (L) Skeels) en association avec des cultures fourragères intercalaires (céréales, légumineuses), sur une superficie de 43 000 Ha.</p> <p>La mise en œuvre de cette NAMA comprend :</p> <p>De nouvelles plantations de vergers d'arganier sur 28 000 Ha à l'horizon 2030, en association avec des cultures fourragères (céréales et légumineuses) semées en semis direct, à raison de 2 000 Ha par année plantés à une densité de 182 arbres à l'hectare ;</p> <p>Des cultures fourragères sur les 28 000 Ha de plantations nouvelles et sur les 15 000 Ha prévus dans le cadre du PMV (5 000 Ha à l'horizon 2020 et 10 000 Ha entre 2021-2030). Les cultures fourragères seront semées également sur les 15 000 H par la technique de semis direct (agriculture de conservation).</p> <p>Cette action va permettre d'augmenter le stockage de carbone dans la biomasse et les sols. Elle permettra également, et de façon indirecte, de faire baisser la pression anthropique et industrielle sur les forêts d'arganier sauvage.</p> <p>La présente NAMA propose donc le passage du modèle d'exploitation sylvo-pastoral existant à un modèle agricole qui repose sur l'exploitation de l'arganier en tant que filière de production végétale à part entière, dans le cadre du Pilier II du Plan Maroc Vert.</p> | |
| <p>Autres indicateurs :</p> <p>Le coût global de la NAMA s'élève à 1.127 millions Dh, dont 643 millions Dh (57%) provenant du financement local (unilatéral), 290 millions Dh (26%) provenant du financement privé et 193 millions Dh (17%) provenant du financement multilatéral.</p> <p>Le coût moyen de la séquestration de carbone par la NAMA est de 544 Dh/T.eq.CO₂.</p> | <p>Réduction des émissions de GES :</p> <p>Les mesures d'atténuation mises en jeu par la NAMA comprennent la plantation d'arganier, le semis direct (Cultures céréalières/légumineuses fourragères) et l'exploitation des coques en alimentation animale. La végétation ligneuse vivace des vergers d'arganier peut emmagasiner de grandes quantités de carbone dans la biomasse et les sols. Le semis direct permet également d'améliorer la séquestration de carbone dans le sol, grâce au maintien des résidus de récolte en fin de saison agricole. Les légumineuses ont une empreinte carbone faible comparativement à de nombreuses autres cultures, en raison de leur capacité naturelle de fixation d'azote présent dans l'atmosphère au niveau de leurs racines, leur permettant de réduire la consommation en engrais chimiques azotés et donc de réduire les émissions de N₂O. L'utilisation des coques en alimentation animale permettra d'éviter que celles-ci ne soient utilisées comme combustible de chauffage comme c'est le cas habituellement.</p> |



La NAMA permettra la séquestration additionnelle de 2 091 201 T.eq.CO₂ à l'horizon 2030, par rapport à 345.009 T.eq.CO₂ dans le scénario de base.

Méthodes et hypothèses :

Deux scénarios ont été utilisés pour fixer les objectifs d'atténuation :

La ligne de base correspond aux actions potentielles d'atténuation de GES qui seront réalisées conformément à la planification du PMV à l'horizon 2020 en plus de 5 000 Ha supplémentaires sur la période 2021-2025 et 5 000 Ha sur la période 2026-2030. Cela suppose que le rythme de plantation de l'arganier reste constant sur la période 2015-2030, sur la lancée du PMV. Le scénario de base suppose également que la déforestation de l'arganier sauvage continuera au rythme actuel. On suppose également que les coques d'argane sont brûlées en totalité pour la torrification des amendons, émettant 0,5 T.eq.CO₂ par tonne de biomasse, participant ainsi à l'émission de GES.

Le Scénario de la NAMA vise de nouvelles plantations de vergers d'arganier sur 28 000 Ha à l'horizon 2030, en association avec des cultures fourragères (céréales et légumineuses) semées en semis direct, à raison de 2 000 Ha par année plantés à une densité de 182 arbres à l'hectare.

Progrès accomplis :

L'étude portant sur la conception de la NAMA a été déjà réalisée et validée par le Département de l'Environnement du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.